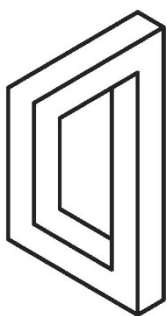


RACHEL JULIEN



Consultation publique sur le *Règlement pour une
métropole mixte* – Ville de Montréal

Commentaires et recommandations
de Rachel Julien

Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Notre implication	4
3. Mise en contexte.....	5
4. Observations quant au nouveau règlement.....	7
4.1 Désuétude des données utilisées	7
4.2 Autres changements législatifs, exigences, taxes et redevances.....	7
4.3 Iniquité	8
4.4 Ententes avec la SHDM.....	9
4.5 Compétitivité et attractivité de Montréal	10
4.6 Augmentation de la concentration dans l'industrie	10
5. Nos propositions	11
5.1 Revoir la définition d'un logement famille	11
5.2 Revoir les prix plafonds des logements familiaux.....	11
5.3 Revoir les prix plafonds des logements abordables.....	12
5.4 Montréal, une ville qui valorise les projets novateurs	12
5.5 Adaptabilité aux cycles économiques et à la santé du marché.....	13
5.6 Indexation.....	14
5.7 Application uniforme dans les arrondissements	14
6. Conclusion	15

1. Préambule

Rachel Julien a construit plus de 4 000 unités d'habitation à Montréal, plusieurs centaines d'entre elles ont été réalisées dans des projets de conversion d'immeubles, notamment un bâtiment institutionnel, une école, d'anciennes manufactures et une église. La majorité de ces unités ont été acquises par des premiers acheteurs. En plus d'avoir travaillé à maintes reprises dans les arrondissements Ville-Marie, Rosemont–La Petite-Patrie et Plateau-Mont-Royal, Rachel Julien a également participé à la réalisation de plusieurs projets de revalorisation urbaine dans des quartiers en redéveloppement, notamment Ahuntsic-Cartierville, le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

À travers les années, Rachel Julien a participé à onze appels de propositions lancés par la Ville de Montréal et a remporté sept de ceux-ci par la création de projets novateurs.

Depuis plus de 30 ans, nous avons cherché à répondre aux besoins des Montréalais, cela en respectant le cadre des orientations des différentes administrations qui se sont succédé à la tête de la Ville. L'innovation, la qualité architecturale, la préservation du patrimoine, l'adoption de pratiques environnementales et l'inclusion de logements communautaires, abordables, et familiaux ont guidé nos choix et nous ont permis d'obtenir du succès.

À travers ces années, nous avons participé à un certain nombre de changements de zonage. Dans le cadre de ces projets, une saine négociation avec la Ville et les arrondissements a conduit à la réalisation des meilleurs projets dans lesquels les enjeux de qualité architecturale et d'intégration de logement communautaire, abordable et familial ont pu être inclus. Pour l'ensemble des projets que nous avons réalisés qui comportaient un volet communautaire, nous avons choisi la formule « clé en main » afin d'être en mesure de mieux intégrer architecturalement ce volet dans l'ensemble du projet, cela malgré un déficit lié aux faibles ressources financières allouées par les différentes instances, notamment les subventions pour les terrains et les coûts de construction qui était bien en deçà des paramètres usuels.

2. Notre implication

Rachel Julien, par l'entremise de sa Vice-présidente directrice générale, a été de toutes les rencontres avec la Ville de Montréal depuis la genèse du projet de règlement. En effet, nous avons été présents lors des rencontres suivantes :

Groupe de discussion – Règlement sur l'inclusion	10 mai 2018
Séance de travail – Règlement sur l'offre de logement social, familial et abordable	29 août 2018
Panel d'experts – Rencontre #1	25 octobre 2018
Panel d'experts – Rencontre #2	5 décembre 2018
Panel d'experts – Rencontre #3	21 février 2019
Rencontre de la table des partenaires en habitation	6 mars 2019
Table élargie des partenaires en habitation – Rencontre #1	18 mars 2019
Table élargie des partenaires en habitation – Rencontre #2	27 mars 2019
Discussion sur la disponibilité des terrains au centre-ville	14 mai 2019

Par sa présence assidue à l'ensemble des réunions, par son implication sur le panel d'experts de la Ville de Montréal à titre d'un des deux seuls représentants des promoteurs privés montréalais, par son excellente compréhension des enjeux économiques liés à l'arrivée d'un tel règlement, Rachel Julien prétend être crédible et pertinente dans ses recommandations et aimerait pouvoir être reconnue comme telle par l'Office de consultation publique de Montréal.

3. Mise en contexte

.....

Nous croyons à la mixité sociale dans nos projets et nous supportons une réglementation qui favorise une réponse adaptée aux besoins des Montréalais. L'innovation, la création d'espaces de vie exemplaires, l'environnement et l'accessibilité doivent être au cœur de nos préoccupations pour répondre aux enjeux d'étalement urbain. Selon nous, toute nouvelle réglementation devrait tenir compte de ces enjeux.

Nous craignons que plusieurs aspects de la réglementation proposée affrontent les objectifs ci-haut et contribuent à créer une instabilité dans le marché immobilier montréalais. Nous croyons même que le nouveau règlement risque de créer davantage de problèmes que de solutions en éloignant l'administration Plante de ses objectifs réels.

Faire porter la résolution de la problématique globale des logements sociaux, abordables et familiaux sur seulement une catégorie de citoyens, soit les acheteurs de logement neuf qui ne se qualifient pas pour l'acquisition d'une unité abordable ou d'une unité familiale nous apparaît tout à fait déraisonnable. Quand on sait qu'à Montréal, le taux de propriété n'est que de 37 % et que de ce nombre, seulement une poignée d'individus se porte acquéreurs d'une unité neuve, nous réalisons à quel point le poids de cette nouvelle réglementation sera supporté exclusivement par un petit nombre. Nous croyons que le règlement sera perçu comme une nouvelle taxe et que celui-ci découragera de nombreux acheteurs alourdissant au passage notre faible taux de propriété. Il est important de se rappeler que dans le règlement proposé, les promoteurs immobiliers ne seront qu'une courroie de transmission, en effet, les seuils de rentabilité des projets immobiliers étant à un creux historique, les surcoûts liés à l'inclusion des paramètres de ce nouveau règlement seront entièrement redirigés vers ces acheteurs.

Le fardeau nous apparaît trop lourd à porter pour si peu d'individus. La Ville de Montréal compte plus de 2 000 000 d'individus. Quand on sait qu'en 2018, 8 248 unités résidentielles ont été mises en chantier dans la Ville de Montréal et que bon an mal an, environ 7 000 unités résidentielles se construisent, on réalise très rapidement que si le poids de ce nouveau règlement est supporté uniquement par environ 40 % des acheteurs de propriétés neuves, le poids sera supporté uniquement par 3 000 personnes, sur une population totale de 2 000 000.

Une ville doit assurément être en mesure de se donner les moyens de répondre aux défis que pose le logement social, abordable et familial. Toutefois, imposer le financement de ces mesures aux seuls acheteurs d'unités neuves créera selon nous assez de turbulences pour éloigner la Ville de ses objectifs et ainsi voir s'éloigner de nombreux résidents ou nouveaux résidents vers la banlieue.

Selon nous, pour réussir à faire face aux défis identifiés, nous devons faire équipe, nous devons travailler ensemble, résidents de Montréal, élus et fonctionnaires de la Ville, autres niveaux de gouvernement et promoteurs immobiliers afin de contribuer aux solutions. Avec la proposition de Règlement, une trop petite partie de la communauté devrait assumer une trop grosse partie des coûts de la solution.

4. Observations quant au nouveau règlement

.....

4.1 Désuétude des données utilisées

Pour être en mesure de conclure sur la viabilité du règlement proposé ainsi que ses impacts sur le marché, la Ville a fait différentes analyses, appuyée notamment sur des services professionnels de consultants (Altus, St-Pierre et associés, GDA Montréal, PBA immobilier), le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) et certaines données du Groupe Altus. Tel que souligné par notre organisation à de nombreuses reprises lors des différentes rencontres du panel d'experts, nous réitérons que les limites de ces analyses se trouvent d'abord dans les données utilisées qui ne tiennent pas compte de la réalité actuelle du marché.

En effet, l'ensemble des données utilisées afin de refléter les coûts de réalisation des projets s'étend du 4^e trimestre de 2016 au 3^e trimestre de 2018 inclusivement. Il est en de même pour les coûts de terrain, pour lesquels un historique des transactions lointaines a été utilisé alors que Montréal a connu une inflation drastique dans les deux dernières années.

Les données datent de 2016/2017/une partie de 2018. L'étude a donc failli à refléter les conditions de marché actuelles et sera bien loin de la réalité de marché lors de son éventuelle entrée en vigueur prévue pour le 1^{er} janvier 2021. Dans ce contexte, il nous est impossible de trouver des conclusions satisfaisantes, notamment quant aux impacts sur les mises en chantier et sur les prix. **Nous recommandons qu'une nouvelle étude d'impacts, reflétant des données récentes, soit réalisée avant l'adoption du règlement. Cela afin de bien cerner l'impact réel de celui-ci.**

4.2 Autres changements législatifs, exigences, taxes et redevances

Il est difficile de tirer des conclusions sur les impacts de ce règlement sur le marché de l'immobilier sans prendre en compte l'ensemble des facteurs qui mettront de la pression sur les prix.

C'est pourquoi nous devons être critiques devant les conclusions de la Ville qui estime que l'impact ne dépassera pas 4 %. Pour avoir une vue juste de la situation, nous devons inclure à leur juste valeur les nouvelles taxes, redevances et

réglementations qui sont apparues dans l'environnement du développement immobilier montréalais dans les deux dernières années, soit;

- Les frais de parc (nouvelle formule);
- Les redevances REM;
- Le Règlement modifiant le Code de construction, chapitre I, Bâtiment, pour introduire des exigences en accessibilité à l'intérieur des nouveaux logements d'habitation;
- Le projet de Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments [11-018] de la ville de Montréal.

Abstraction faite du projet de *Règlement pour une métropole mixte*, ces nouveaux facteurs en eux seuls représenteront une fois leur application consolidée, une hausse des prix de plus de 10 % au cours des deux dernières années, la Ville n'en fait mention que très brièvement lors de la présente analyse, occultant au passage les impacts réels ressentis par les futurs acquéreurs.

Nous devons aussi souligner que la Ville semble faire abstraction de son projet de *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments [11-018]* alors que celui-ci vient accentuer les effets du nouveau *Règlement pour une métropole mixte* en ajoutant des dimensions minimales pour les pièces et, donc, pour les logements.

En regardant tous ces facteurs, il nous semble qu'un portrait différent de la situation devrait être mis de l'avant avant de pouvoir conclure sur les impacts de la mise en application du *Règlement pour une métropole mixte* dans sa forme actuelle.

Nous recommandons qu'une nouvelle analyse soit réalisée en tenant compte de l'ensemble des changements législatifs, exigences, taxes et redevances qui affecteront la capacité de devenir propriétaire des Montréalais. Cela dans le but de cerner l'impact réel de l'application du nouveau Règlement pour la mixité.

4.3 Iniquité

Nous comprenons que la Ville observe qu'une hausse des prix de l'ordre de 4 % par unité suivra l'application du Règlement. En considérant les éléments mentionnés ci-dessus, nous questionnons les conclusions de la Ville quant au pourcentage de la hausse à absorber par une personne qui souhaite se loger dans une construction neuve à Montréal.

Il nous semble déraisonnable que ce Règlement ait des impacts qui s'apparentent à une taxe, mais qui ne touchera qu'une petite portion de la population. Nous croyons que la résolution de la problématique du logement social est un problème global qui nécessite des solutions globales. Nous nous questionnons face au fait de faire porter tout le poids de cette problématique à un petit groupe d'individus de notre société.

Nous souhaitons mettre l'emphase sur le double impact de cette nouvelle Réglementation. Nous croyons que ce règlement aura éventuellement pour effet insidieux de majorer artificiellement le prix des propriétés existantes dans les marchés avoisinant les nouveaux projets, cela éloignant au passage plusieurs futurs acheteurs de leur projet de devenir propriétaire.

Les effets souhaités par la Ville sont de contribuer à l'accessibilité du logement à Montréal. Mesure que nous appuyons. Nous devons toutefois mettre en garde contre des effets indésirables possibles, contraires à ceux souhaités. Avec une augmentation des prix des unités, la classe moyenne sera celle qui sera le plus touchée et son accès à la propriété s'en trouvera réduit. Nous savons que ce n'est pas le but recherché par la Ville.

Dans ce contexte, nous croyons que les coûts de cette mesure gagneraient à être partagés par un plus grand nombre de contribuables.

4.4 Ententes avec la SHDM

Dans le cadre du *Règlement pour une métropole mixte*, la ville de Montréal incite les constructeurs à associer les logements abordables de leurs projets au programme *Accès Condos*, un programme d'aide à la mise de fonds.

Historiquement, le programme de la SHDM s'appliquait surtout à des projets d'envergure, car il aurait été difficile de gérer efficacement le programme dans de multiples petits projets. Notre crainte est que l'importance que représentera la tâche d'accréditation pour la SHDM soit trop lourde et que celle-ci ne puisse être en mesure de répondre à la demande. Nous comprenons que la volonté de la Ville est de favoriser ce programme, mais il faudra travailler en amont pour pouvoir s'assurer de mettre en place les ressources nécessaires pour que cette volonté puisse être respectée.

Nous sollicitons des clarifications de la part de la SHDM afin de comprendre s'ils seront présents ou non pour des projets de plus petite envergure.

4.5 Compétitivité et attractivité de Montréal

L'analyse présentée par la Ville affirme que le rythme des mises en chantier serait maintenu à la suite de l'application du Règlement à Montréal sans perdre aucun développement au profit des banlieues. Dans un marché où l'écart se creuserait encore davantage entre l'offre pour l'achat ou de la location d'appartements entre Montréal et les banlieues, un consommateur raisonnable sera très certainement tenté par l'exode vers la banlieue. Nous sommes conscients que c'est une tendance dans la plupart des grandes villes d'Amérique du Nord et que les conséquences de cet exode sont multiples.

Nous savons que l'un des facteurs de rétention pour Montréal est le transport. Pour un Montréalais de la classe moyenne qui ne peut plus se permettre d'habiter près du centre à cause de la pression financière et pour qui la variable transport n'est plus une entrave à l'exode vers la banlieue, l'attractivité de la périphérie s'en voit grandement accentuée. La perte de compétitivité de Montréal ne sera que davantage soutenue par l'arrivée du nouveau REM qui fera gagner un temps précieux à un banlieusard qui souhaite se rendre au centre-ville de Montréal.

Entre temps, la ville de Montréal tire de l'arrière en ce qui a trait à l'indice de propriété. Avec un taux de propriétaires d'environ 37 %, bien en dessous de la moyenne nationale qui est près de 61 % et encore bien loin de la moyenne canadienne qui est de l'ordre de 68 %. On le sait, l'accès à la propriété est le premier pas vers l'indépendance financière. **Il faut que la Ville de Montréal investisse dans des programmes qui assurent la pérennité de l'abordabilité et qui préservent l'attractivité et la compétitivité de Montréal.**

4.6 Augmentation de la concentration dans l'industrie

À la lumière de ces différents faits, on ne peut que conclure que l'effort demandé à l'industrie est très important. De plus petits joueurs ou de gros joueurs œuvrant ailleurs au Canada seront certainement tentés d'investir dans des territoires qui leur demandent un effort moins important que Montréal ce qui aura comme tendance de déplacer une partie du développement en banlieue, de diminuer le nombre de promoteurs réalisant des développements à Montréal et donc le nombre de développements. **L'augmentation de la concentration dans l'industrie aura pour impact de diminuer la compétition. En économie, nous savons qu'une saine compétition favorise la concurrence et contribue à un marché sain.**

5. Nos propositions

5.1 Revoir la définition d'un logement famille

La famille québécoise moderne est un exemple de diversité. Les familles monoparentales ne sont plus atypiques, elles composent une part importante des ménages qui tend à être plus élevée dans les centres urbains. Les besoins de ces familles sont différents de ceux des familles traditionnelles. Il est important d'en tenir compte dans notre définition de ce qu'est un logement qui s'adresse aux familles. Actuellement pour être éligible, un logement famille doit compter un minimum de 3 chambres ce qui n'est pas cohérent. L'Ontario l'a bien compris et inclut les logements de deux chambres. **Il nous semble impératif de revoir la définition des logements familiaux afin d'y inclure les logements de 2 chambres à coucher avec des dimensions permettant à une famille moderne d'y vivre.**

5.2 Revoir les prix plafonds des logements familiaux

Les prix plafonds pour les loyers ou pour la vente de logements familiaux imposés par la Ville dans le cadre du Règlement sont beaucoup trop loin des valeurs du marché. Il sera impensable, voire incohérent, de mettre sur le marché des propriétés à de tels prix. La perte résultant de la vente d'unité respectant les prix plafonds fixés par la Ville résulterait en une perte beaucoup trop importante pour les projets immobiliers. La différence entre la perte suivant l'inclusion de ces unités versus la contribution financière fera en sorte que les promoteurs immobiliers n'auront d'autre choix que de prioriser la contribution financière au détriment de l'inclusion. Cette réalité est bien contraire aux objectifs de la Ville et surtout bien peu alignée avec les besoins de la communauté.

Comme pour le reste, la facture de l'inclusion de logements familiaux (ou la contribution financière) sera reflétée dans les prix du reste du projet, cela nous éloignant de l'accessibilité souhaitée. La Ville a certainement intérêt à revoir les prix plafonds afin que ceux-ci présentent davantage de cohésion avec les valeurs du marché et que l'inclusion d'unités familiales puisse effectivement être réalisée (en lieu de la contribution financière).

5.3 Revoir les prix plafonds des logements abordables

Il en va de même pour les prix plafonds pour le logement abordable. Les prix imposés par la Ville dans le cadre du Règlement pourraient avoir l'effet contraire de celui souhaité, car ils sont trop loin des valeurs du marché pour certains types d'unités. Les conséquences se mesureraient de la même manière que pour les logements familiaux, quoique dans une moindre mesure puisque l'écart avec les valeurs du marché est moins important.

En complément, comme pour le logement familial, étant donné qu'il n'y a aucun processus de sélection pour l'acheteur, un investisseur ou un acheteur opportuniste pourrait acheter cesdites unités pour les revendre et ainsi faire un profit instantané.

Ce qui raterait complètement la cible de l'accession à la propriété pour les Montréalais.

5.4 Montréal, une ville qui valorise les projets novateurs

Dans les dernières années, Montréal s'est taillée une place de choix au sein des villes novatrices du fait de ses projets ambitieux. Elle a donné une place de choix aux différents entrepreneurs qui ont pu donner un milieu de vie aux Montréalais à la hauteur de leurs aspirations. Il est primordial que le *Règlement pour une métropole mixte* tienne compte des enjeux de notre époque pour continuer à stimuler la créativité. **Des mesures doivent être mises en place pour ne pas nuire aux projets qui souhaitent se démarquer et mettre de l'avant une architecture signature, l'intégration d'espaces communautaires novateurs en lien avec les besoins de la communauté, la préservation de notre environnement et de notre patrimoine. Nous croyons important de ne pas négliger les points suivants pour répondre aux besoins et aux envies des Montréalais.**

5.4.1 Alternatives au logement social

La ville de Montréal a des besoins multiples et ces besoins sont différents selon l'environnement dans lequel un projet se trouve. C'est en ce sens que nous croyons que la Ville devrait parfois permettre de substituer une partie du logement social par d'autres espaces communautaires en lien avec les besoins de la communauté dans laquelle un projet s'implante, par exemple, une salle communautaire, des ateliers d'artistes, agriculture urbaine

communautaire, ou autres. Bien entendu, cette inclusion devra respecter des paramètres à définir et répondre aux besoins de la communauté.

5.4.2 Efforts environnementaux

Nous vivons dans une ère où le développement durable et la réduction de notre impact sur l'environnement prennent une importance capitale. Nous sommes à un tournant historique, nous croyons fermement que notre industrie doit être un leader en la matière. Nous sommes surpris, compte tenu des engagements de la Ville en la matière, qu'un règlement de cette ampleur passe complètement sous silence l'aspect environnemental dans son analyse.

Pour favoriser ce type d'effort dans les projets immobiliers, il faudrait pouvoir alléger certaines exigences du *Règlement pour une métropole mixte* lorsqu'un projet offre une performance exemplaire au niveau environnemental. Les projets qui surpasseraient certaines accréditations environnementales de premier choix devraient pouvoir bénéficier de certains allègements visant la viabilité financière de ce type de projet.

5.4.3 Préservation du patrimoine

Lorsqu'un projet touche à un bâtiment qui fait partie du patrimoine montréalais, nous devons faire un effort collectif pour honorer son histoire. Nous croyons qu'il est important de le faire, mais pour faciliter le développement de ces sites, une mesure qui allégerait les exigences du *Règlement pour une métropole mixte* lorsqu'un projet comporte une composante importante de préservation du patrimoine devrait être envisagée par la Ville.

5.5 Adaptabilité aux cycles économiques et à la santé du marché

Dans l'état actuel, le marché se porte très bien, mais nous savons qu'au rythme des cycles économiques, décroissances et récessions sont toujours envisageables. En effet, lors d'un cycle économique moins propice à la croissance, ce règlement aurait un impact excessif et insoutenable sur les mises en chantier ainsi que sur les prix et donc sur l'accès à la propriété. **Nous croyons primordial que la Ville s'engage à assurer une veille régulière du marché**

immobilier montréalais et ainsi prévoir une adaptabilité rapide du règlement aux cycles économiques et à la santé du marché immobilier montréalais.

5.6 Indexation

La Ville prévoit une indexation de 2 % annuellement pour le montant de la contrepartie financière pour les terrains cédés, les prix de vente et les loyers maximaux ainsi que le montant des contributions financières. **En tenant compte du fait que l'analyse actuelle de la Ville ne reflète déjà pas la réalité actuelle du marché, nous prévoyons que l'écart s'accroîtra rapidement pour s'éloigner davantage de la réalité du marché.**

5.6.1 En lieu de l'augmentation annuelle de 2 %, nous croyons qu'il faut prévoir un ajustement régulier des contreparties pour la cession de terrain vacant ou du projet social et communautaire (clé en main) qui tiennent compte de la réalité du marché.

5.6.2 En lieu de l'augmentation annuelle de 2 %, prévoir un ajustement régulier des prix plafonds d'un logement abordable mis en vente qui tiennent compte de la réalité du marché.

5.6.3 En lieu de l'augmentation annuelle de 2 %, prévoir un ajustement régulier des loyers plafonds d'un logement abordable offert en location qui tiennent compte de la réalité du marché.

5.7 Application uniforme dans les arrondissements

La volonté de la Ville d'appliquer le Règlement pour une métropole mixte de manière claire et uniforme pour tous les projets est bien établie. Nous sommes cependant soucieux qu'aucun mécanisme ne soit mis en place pour s'assurer que les différents arrondissements respecteront de la même manière, et sans créer d'iniquité, le *Règlement pour une métropole mixte*. Nous croyons qu'il serait responsable de prévoir une instance décisionnelle qui serait responsable de s'assurer que les arrondissements n'exigeront pas davantage que ce qui est prévu dans le Règlement, ce qui pourrait avoir des impacts importants sur l'ensemble de la population.

6. Conclusion

.....

En guise de conclusion, nous souhaitons souligner les différents efforts déployés par la Ville de Montréal afin de consulter l'industrie tout au long du processus. La Ville a tenu compte de plusieurs de nos commentaires ainsi que de ceux de plusieurs acteurs de notre industrie.

Maintenant, à l'aube de l'adoption du *Règlement pour une métropole mixte*, il est maintenant l'heure de mesurer le réel impact d'une telle mesure (combiné aux redevances REM, aux frais de parcs, à l'augmentation des coûts de construction, à la hausse des coûts de terrain, etc.) et de revoir la décision de faire supporter le coût de cette nouvelle politique par un tout petit groupe d'individus (environ 3 000 par an). Il faut repenser le projet de règlement afin que les coûts de ces nouvelles mesures soient partagés à l'ensemble de la population montréalaise, et même étendue à la grandeur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et supportés par les différents paliers de gouvernement.

La mairesse martèle depuis déjà plusieurs mois qu'elle souhaite un règlement viable, adapté et prévisible. Nous sollicitons l'attention de l'Office afin d'exiger que la Ville de Montréal ajoute un volet équitable au projet de règlement, en effet, nous souhaitons que le poids colossal de ce nouveau règlement soit supporté par la collectivité et non par environ 3 000 personnes par an.

Un *Règlement pour une métropole mixte* viable, adapté, prévisible et équitable.